# RÉPONSE

## A UN ECRIT INTITULÉ LETTRE AUX COMMETTANS DU COMTE DE MIRABEAU;

*Par un Electeur de la Sénéchaussée d'Aix.*

On ne doit aucune réponse à un écrit anonyme ; comme il est toujours le fruit de la lâcheté, on le présume également celui du mensonge et de l'imposture.

Mais aujourd'hui que la licence de la presse multiplie audacieusement cette sorte de productions ; aujourd'hui que des plumes célèbres, consacrées d abord à défendre la liberté, se souillent sans pudeur des principes de l'aristocratie et du despotisme ; aujourd'hui que les méprisables transfuges de l'assemblée nationale, pour excuser leur coupable désertion, ne nous parlent que *des prétendus complots formés dans son sein, des crimes du Palais-Royal, des violences de Paris*, il n'est plus permis de garder le silence.

Et dans quelles circonstances plus honorables pour moi me croirois-je obligé de prendre la plume ? La majesté de nos représentans est indignement violée par de fausses accusations ; les chefs du parti populaire sont dénoncés à leurs commettans comme des cons-

pirateurs hardis, des *démagogues effrénés*, qui veulent élever leur puissance sur les débris de la monarchie. Je vais répondre à toutes ces inculpations. Avec bien moins de talens sans doute que l'auteur de la brochure envenimée que j'entreprends de combattre, j'ose me mesurer avec lui, bien persuadé que, quand on parle pour la liberté, les ornemens de l'éloquence sont inutiles, et l'enthousiasme du patriotisme tient lieu de génie.

On ne réussit à détacher le peuple de ses défenseurs, qu'en les lui rendant suspects ; telle a été la politique ordinaire des aristocrates de tous les siècles et de toutes les nations. Ouvrons l'Histoire Romaine, nous y verrons les illustres fils de Cornélie égorgés par les mains des Plébéïens, à qui le Sénat les désignoit sans cesse comme aspirans à la tyrannie. Et de quoi donc étoient coupables ces généreux citoyens, pour périr victimes de l'intrigue et de la fureur des grands ? Ils avoient défendu les intérêts du peuple, ils avoient rappelé l'imprescriptibilité de ses droits, ils avoient voulu l'arracher à la misère et à l'oppression, sous le joug de laquelle une poignée d'usurpateurs heureux le tenoit asservi.

Jettons les yeux sur notre histoire, nous y trouverons les mêmes sujets de réflexion. Contemplons un moment ces temps déplorables de la captivité du roi Jean, et de la minorité de Charles V, où la liberté éclipsée presqu'à son aurore, ne sembla briller un instant sur l'horizon de la France, que pour s'ensévelir aussi-tôt dans l'oubli. On y voit les défenseurs du peuple poursuivis par



les mêmes calomnies, et succomber sous les mêmes attaques.

La nation, lassée de l'avarice et de la prodigalité du gouvernement, s'étoit assemblée en états-généraux. La première opération de ses représentans fut de nommer des commissaires pour la poursuite des déprédateurs des finances, et la recherche de toutes les espèces d'abus.

Pierre Lecoq, évêque de Laon, et Marcel, prévôt des marchands de Paris, étoient à la tête de cette commission ; ils parvinrent à faire écarter des avenues du trône ces hommes pervers dont les rapines et les exactions avoient causé tous les malheurs de la France.

Mais le triomphe de la bonne cause ne fut pas de longue durée. Le rusé Charles V, en jouant la modération, en faisant calomnier les patriotes par les exilés avec lesquels il ne cessa jamais d'avoir des relations, parvint à se rendre maître de l'esprit du peuple. Des instigateurs adroits persuadèrent à ce peuple si crédule, si facile à tromper, que son chef vouloit se défaire du régent, s'emparer de l'autorité, et régner ensuite sur les ruines de la monarchie. Le courageux Marcel périt assassiné, et avec lui s'évanouirent les espérances de la fortune publique. Les courtisans furent rappelés avec éclat, rétablis dans leurs dignités ; *et ce fut ainsi*, dit l'abbé de Mably, *que des hommes couverts d'ignominie furent honorés comme les martyrs et les défenseurs de la patrie.*

Telle est la marche que veulent suivre

aujourd'hui les ennemis de la révolution ; c'est en calomniant les députés du peuple, c'est en déchirant dans de misérables libelles, les Mirabeau, les Chapelier, les Barnave, les Lameth, les Populus, qu'ils espèrent les rendre odieux à leurs commettans, provoquer même sur eux le fer des assassins ; c'est en insultant périodiquement aux décrets de l'assemblée nationale, qu'ils cherchent à lui faire perdre la confiance et le respect des peuples.

Les misérables ! ils ne voient pas dans leur fureur insensée que le sang des hommes courageux, dont ils ont juré la perte, retomberoit sur eux, et qu'en renversant les colonnes qui soutiennent l'édifice de notre constitution, ils seroient infailliblement écrasés sous ses ruines.

C'est sur la personne du comte de Mirabeau que l'auteur de la Lettre aux Commettans s'est plu à accumuler les reproches et les accusations. En fouillant jusques dans sa vie privée, il le désigne à ses contemporains, à la postérité, comme un homme souillé de tous les crimes.

« M. de Mirabeau, dit-il, a désespéré le » cœur de son père, jusqu'à forcer l'ami des » hommes à le faire enfermer. En portant » dans le lit nuptial l'épouvante et l'horreur, » il a réduit sa jeune épouse à subir l'éclat » d'un divorce. Enfin, il s'est promené dans » toutes les cours de l'Europe, *pour y sur- » prendre les pensées et trafiquer des cons- » ciences* ».

Au fiel de ces expressions on reconnoît aisément l'un des rivaux de la gloire de

M. de Mirabeau. Orateur fugitif de l'assemblée nationale, il ne lui reste d'autre ressource, pour pallier le crime de sa désertion, que de décrier la conduite et les sentimens de ceux qui n'ont pas cru que *la peur* fût, pour un député, une raison suffisante de trahir ses sermens.

Sans doute, il faut en convenir, la jeunesse de M. de Mirabeau a été semée d'erreurs et d'égaremens; personne, peut-être, dans cette période de la vie, n'a donné plus que lui prise à la calomnie, et même à la médisance. Mais qu'il y a loin encore d'une jeunesse orageuse à une jeunesse criminelle!

L'ami des hommes a fait enfermer son fils. Mais une punition domestique peut-elle donc être regardée comme une flétrissure? Victime du pouvoir arbitraire, martyr des lettres de cachet; si M. de Mirabeau étoit coupable, n'a t-il pas trop expié ses fautes, en parcourant presque toutes les prisons d'état?

« Il a forcé, dit-on, sa jeune épouse à » subir la honte d'un divorce ». Qui ne sait pas avec quelle facilité les tribunaux prononcent les séparations? Ignore-t-on qu'entre ce qu'on appelloit autrefois *gens de qualité,* les plus légères vivacités de la part du mari suffisoient pour autoriser la demande en séparation (1)? Dailleurs, les femmes qui sollicitent le divorce sont depuis long-temps flétries par l'opinion publique. La chaste épouse,

---

(1) La jurisprudence des arrêts nous apprend qu'il y a eu des séparations prononcées sur la simple menace d'un soufflet de la part du mari.

fidelle aux vertus de son sexe, tremble de soulever le voile qui couvre ses infortunes domestiques; il n'appartient qu'à la femme criminelle de se donner en spectacle et de scandaliser les tribunaux du récit de ses infamies (1).

« M. de Mirabeau a parcouru les différentes » cours de l'Europe pour y surprendre les » pensées et y trafiquer des consciences ». Oh ! combien il est facile à l'éloquence d'envenimer les actions les plus indifférentes, et même les plus utiles à la patrie! Thémistocle, réfugié à la cour du grand roi, entretenoit des intelligences avec les Grecs ses compatriotes; elles furent découvertes, et ce héros paya de sa tête les services qu'il rendoit encore à sa patrie du fond de son exil. Mais il eut au moins cette consolation dans son malheur, qu'aucun orateur n'osa dire qu'il avoit fait en Perse le rôle d'espion.

M. de Mirabeau, chargé d'affaires à Berlin, rendoit compte au ministère français des dispositions secrètes des principaux personnages de cette cour. En cela, M. de Mirabeau servoit sa patrie; et s'il étoit possible que le rôle qu'il faisoit eût quelque chose d'avilissant, il en partageroit la honte avec tout le corps diplomatique; car un ambassadeur n'est jamais que l'espion titré du gouvernement qui l'emploie. Et certes, on n'a jamais dit que les ambassadeurs *fussent des agioteurs de conscience.*

---

(1) Je déclare que je n'entends faire aucune application à madame de Mirabeau : ma réflexion est générale.

Supposons cependant que M. de Mirabeau n'ait été à la cour de Berlin qu'un espion subalterne de celle de Versailles; qu'il ait réellement désolé la vieillesse de son père et la jeunesse de son épouse ; qu'il ait même, si l'on veut, abusé de l'hospitalité, pour porter la séduction et le trouble dans une famille respectable, s'ensuivroit-il de-là que ses commettans eussent à rougir de leur choix, et que la France entière eût à se repentir de le leur avoir indiqué comme un des hommes les plus propres à figurer dans ses états-généraux?

Non sans doute, quoi qu'en dise le calomniateur anonyme. Les principes politiques d'un homme, ses vues en législation, ne dépendent nullement de ses vertus domestiques, et jamais sa conduite privée ne doit être le garant de sa vie publique. Que serviroit de le dissimuler? On peut être un très-bon citoyen, et mal raisonner en politique; on peut aussi, après une vie fort déréglée, devenir un excellent législateur, et servir sa patrie avec honneur dans l'exercice des fonctions publiques. A coup sûr, les hypocrites de vertu vont crier au scandale des maximes licencieuses ; mais entre les nombreux exemples que je pourrois leur citer à l'appui de mon sentiment, je ne veux leur en opposer qu'un, que sans doute ils ne récuseront pas.

Les Mounier, les Lally-Tollendal, les Bergasse avoient paru dans nos états-généraux environnés d'une réputation pure et intacte. On vantoit l'un pour sa piété filiale, l'autre comme un modèle de dévouement pour un ami victime des déréglemens de son épouse ; et cependant, voilà que ces vertueux députés,

sans égard pour la sainteté du serment qui les lie, ont lâchement déserté les postes honorables où la confiance de leurs concitoyens les avoit placés. Ceux au contraire qui étoient poursuivis par les serpens de l'envie et de la médisance, se sont honorés par des principes purs et une conduite courageuse. C'est ainsi, pourroit-on dire, que les uns et les autres ont également trompé nos espérances (1).

M. de Mirabeau sur-tout est celui qui, dans sa vie publique, a le plus de belles actions à opposer aux calomnies de ses détracteurs.

C'est lui qui, le premier, a osé écrire contre les détentions et les ordres arbitraires; c'est lui qui, dans son livre sur les lettres-de-cachet, en tirant, pour ainsi dire, de la poussière les titres et les chartres de la nation, a prouvé combien l'abominable usage des lettres closes étoit contraire aux vrais principes de notre gouvernement.

C'est M. de Mirabeau qui, dans ses considérations sur l'ordre de Cincinnatus, a dévoilé aux Américains les germes d'une aristocratie héréditaire prête à s'établir au milieu d'eux; c'est lui qui les a avertis de

(1) J'ajoute ici une réflexion; c'est que l'être le plus immoral, lorsqu'il est doué d'un génie élevé, doit faire nécessairement d'excellentes loix; car il est de l'intérêt du méchant que les hommes qui l'environnent, soient bons et honnêtes : plus il y a de bonnes gens, mieux il fait ses affaires.

cette

cette espèce de conjuration contre leur liberté.

C'est M. de Mirabeau qui, en dénonçant l'agiotage au roi, a révélé à la France, à l'Europe entière, les énormes abus du commerce des effets publics ; c'est lui qui a imprimé en traits ineffaçables, le sceau de la flétrissure sur les méprisables agens de ce vil tripotage.

C'est M. de Mirabeau, enfin, qui, dans son voyage en Provence, a défendu les droits des Gentilshommes non possédans fiefs, qu'on vouloit exclure des assemblées de la noblesse, et qui a appris en même-temps aux communes de la province, qu'elles devoient être comptées pour quelque chose dans le gouvernement ; c'est ce zèle ardent pour les intérêts de ses compatriotes, qui lui a valu une place dans la députation de la sénéchaussée d'Aix ; et certes, ses commettans n'ont qu'à se louer de la manière dont jusqu'ici il a rempli sa mission.

Vainement, pour obscurcir sa gloire, pour conjurer, s'il se peut, la France entière contre l'un de ses libérateurs, l'auteur anonyme s'est-il attaché à le peindre des couleurs les plus noires, à le représenter comme un affreux conspirateur contre la personne du roi, contre la liberté de sa patrie, *échauffant par-tout la révolte, et préparant la guerre civile.*

Abus méprisable de l'éloquence ! triste ressource d'un déclamateur ! ce n'est pas avec des phrases sonores qu'on persuade les bons esprits ; il faut des faits ; il faut des raisonnemens ; et j'examinerai bientôt

ceux qu'on emploie contre le comte de Mirabeau.

« Notre assemblée nationale, dit l'auteur « de la lettre anonyme, fut partagée dès sa naissance en trois factions. » Rien n'est plus vrai, sans doute.

La première étoit celle de ces hommes appelés *aristocrates*, de tous ceux pour qui l'état étoit une proie, et les abus un patrimoine; cette faction vouloit absolument *la dissolution des états-généraux et le rétablissement de l'ancien gouvernement; on n'en sauroit douter.*

La seconde, placée à l'extrémité opposée, ne respiroit que liberté, que réforme, qu'anéantissement de tous les abus, que destruction de l'ancien gouvernement, et création d'une constitution nouvelle; ce parti étoit celui des *patriotes*, que leurs ennemis ne manquoient pas d'appeler *démagogues.*

Le troisième parti, qui seul peut-être mérite le nom de faction, étoit composé, non des hommes sages, mais de ceux qui feignoient de l'être. C'étoient les hypocrites des deux côtés qui, se couvrant du masque séducteur de l'impartialité, se ménageoient adroitement les moyens de se réunir aux vainqueurs, sans avoir l'air d'être du nombre des vaincus. Tantôt aristocrates, tantôt patriotes, toujours versatiles dans leurs principes, ils en ont changé suivant les circonstances, et le tout pour se ménager une planche en cas de naufrage.

La doctrine de ces prétendus impartiaux consistoit sur-tout à vanter l'excellence et la supériorité du gouvernement anglais.

Comme ils avoient une envie démesurée d'être sénateurs, ils vouloient absolument transformer l'ordre de la noblesse en une chambre de pairs, qui, en conservant tous les abus de l'ancien régime, nous auroit infailliblement ramenés au despotisme aristocratique (1).

Ils songeoient si peu à nous délivrer de ces abus qui pèsent sur la nation depuis tant de siècles, qu'ils les croyoient trop anciens pour être subitement réformés. *Cette cure*, selon eux, *devoit être lente ; il falloit se contenter de calmer les plus violens symptômes, pour arracher ensuite le mal jusque dans ses racines.* Législateurs pusillanimes ou de mauvaise foi, qui ne savent pas ou qui feignent d'ignorer qu'on ne transige point avec le vice, et que tout le répit qu'on lui donne, il l'emploie à se fortifier contre la réforme !

Le comte de Mirabeau, en se déclarant de bonne heure l'un des chefs du parti *patriote*, se montra l'adversaire et des *aristocrates* et des prétendus impartiaux. Défenseur infatigable des droits du peuple, ardent zélateur de la saine doctrine, il fit également la guerre aux deux factions ; ses attaques et ses succès lui attirèrent bientôt de la part de ses ennemis le *nom de démagogue* ; ils ne tardèrent pas ensuite à le peindre comme un conspirateur.

(1) La constitution anglaise n'a paru si belle à nos publicistes que par comparaison avec notre gouvernement ; à-peu-près comme des esclaves enchaînés voient avec un œil d'envie ceux de leurs compagnons qui ne sont pas chargés de fers.

Rappelons-nous ici ces premiers temps de trouble et de division, où l'esprit de vertige s'étoit emparé des ordres privilégiés, où les représentans des communes de France donnèrent à l'Europe étonnée le spectacle imposant d'un peuple qui marche à la liberté avec tout le sang-froid de la modération. Investis seulement de l'opinion publique, ils triomphèrent à force de patience et de fermeté des prétentions du clergé et de l'orgueil de la noblesse.

Rappelons-nous ces jours déplorables où la réunion des trois chambres dans l'assemblée nationale cachoit un piége tendu à la nation, où les perfides conseillers du meilleur des rois lui firent tenir cette séance impolitique du 23 juin, qui fut comme le prélude de la chute du despotisme.

Rappelons-nous cette armée de soldats étrangers rassemblés à grands frais autour de la capitale pour protéger des opérations tyranniques; l'assemblée nationale menacée d'une prochaine dissolution; la ville de Paris prête à être la victime du plus abominable des complots (1); enfin, l'heureuse

(1) Les prétendus esprits-forts de l'aristocratie ont beau crier qu'il n'y a jamais eu de conspiration contre la ville de Paris; que ses habitans n'ont eu, le 13 juillet et les jours suivans, que des terreurs paniques: ils ne répondront jamais à des faits. Le jeudi 16, veille du jour où le roi vint à Paris, on saisit dans une maison, proche de l'Hôtel-de-Ville, une malle pleine de mèches souffrées; on découvrit en même-temps des traînées de poudre, continuées depuis cette maison jusqu'aux caves où sont les

catastrophe du 14 juillet, qui affermit à jamais notre liberté.

Les ennemis de la révolution, étonnés des succès prodigieux de l'insurrection nationale, jettèrent dès-lors les fondemens de cette fable absurde d'une conjuration contre la cour, pour excuser celle qu'ils avoient formée contre le bien public. L'auteur de la lettre aux commettans a saisi avidement cette idée ; il en fait la base de ses accusations ; les indices qu'il en donne sont vraiment curieux.

« C'est un fait connu dans les provin-
« ces, dit l'anonyme ; c'est un fait de no-
« toriété publique, qu'au mois de juillet
« on vit tout-à-coup se répandre de ville
« en ville, de village en village, des trou-
« pes de brigands incendiaires, quelques-
» uns chargés de fausses décorations, et
« tous ces gens-là exhortant le peuple à
« brûler les châteaux, et lui commandant
« les crimes au nom du roi, etc.

« En même temps, continue-t-il, cent
« témoins irréprochables attesteront qu'on
« répandoit des largesses sur les soldats pour
« les corrompre ; d'autres distributions d'ar-
« gent étoient faites au peuple, etc. »

Et que fait donc à l'existence d'une conjuration contre la cour, cette troupe de

---

magasins. M. de Lavigne, l'un des électeurs, vint annoncer cette nouvelle au comité militaire, qui envoya sur le champ des commissaires pour s'assurer du fait. Le procès-verbal constate la vérité du récit de M. de Lavigne; il est signé de M. du Bergié, alors président du district des Feuillans.

brigands infestant les provinces à l'époque du mois de juillet ? Ne sait-on pas que c'est la cour elle - même qui a allumé les torches qui ont incendié les châteaux ? C'est le renvoi imprudent et coupable d'un ministre chéri , adoré de la nation ; c'est l'installation de nouveaux administrateurs qui apportoient pour caution du bonheur du peuple une réputation odieuse , et une vie encore plus affreuse que leur réputation. Ce sont ces préparatifs hostiles qu'on coloroit du nom de sage précaution contre les brigands , cette déclaration de guerre faite à tous les Français par la nomination d'un général pour cette horde de soldats germains campée aux portes de Paris ; voilà , n'en doutons pas , les véritables causes de la dévastation de quelques provinces et de l'insurrection universelle. Il ne faut pas la chercher ailleurs.

Dans des conjonctures aussi fâcheuses , de quoi s'occupoit M. le comte de Mirabeau ? *Echauffoit-il la révolte , préparoit-il la guerre civile ?* Qu'il étoit loin d'une semblable conduite ! Il rédigeoit alors cette fameuse adresse au roi pour l'engager à retirer ses troupes ; il lui représentoit , au nom de la nation assemblée , que l'appareil formidable d'un camp , bien loin de contenir le peuple , n'étoit propre qu'à l'irriter ; que c'étoit allumer les flambeaux de la discorde civile ; enfin que , s'il craignoit pour sa personne et pour la sûreté de Paris , il falloit permettre aux bourgeois de s'armer pour la défense publique.

C'est là la véritable origine des milices

nationales ; et, je ne crains pas de le dire, c'est à cette sublime conception que la France est redevable de sa liberté ! En vain nos représentans nous auroient fait les meilleures loix possibles ; au milieu du choc des intérêts divers, la raison n'a pas assez de poids sur l'esprit des hommes pour les captiver ; il faut une force pour faire accepter même les plus sages institutions (1).

*On répandoit*, dit-on, *des largesses sur les soldats pour les corrompre, et l'on distribuoit de l'argent au peuple.* Que des bourgeois zélés pour la liberté aient cherché à capter la bienveillance du soldat par quelques libéralités modiques, cela peut être, et il n'y a certainement rien là-dedans de répréhensible : mais que le peuple ait vendu ses services, qu'il ait trafiqué, pour ainsi dire, de ses fureurs, c'est ce que je nie ; c'est ce qui ne peut être soutenu que par ces ames viles qui, toujours stispendiées dans leurs moindres actions, mesurent constamment la conscience d'autrui par la bassesse de la leur (2). Le réveil d'un peu-

---

(1) Platon, le plus grave des philosophes, le plus profond des politiques, étoit persuadé de la nécessité d'une force pour faire accepter les loix. Dans son traité des loix, liv. 4, il exige, pour première condition d'une bonne législation, que, dans la ville pour laquelle il se propose de faire des loix, il y ait un tyran, maître de donner à ses sujets une forme de gouvernement qui les rende heureux.

(2) Voici un trait qui prouve bien que le peuple, déchaîné à la poursuite de ses tyrans, agit presque

ple qui brise ses fers, après des siècles d'oppression, est terrible ; l'intensité de l'explosion que produit la liberté est alors incalculable.

Sans faire toutes ces réflexions, l'auteur anonyme de la Lettre aux Commettans n'en poursuit pas moins les prétendues preuves de son système de conspiration contre la cour et l'assemblée nationale. Il cite à ce sujet les bruyans attroupemens du Palais-Royal, les troubles éphèmères élevés au sujet du *veto*, et la motion extravagante du marquis de Saint-Hururge. Il parle ensuite du mécontentement des Parisiens contre les députés partisans du *veto absolu*; puis, passant tout-à-coup à la fameuse journée du 6 octobre, il crayonne en ces termes le plan de la conjuration :

« Le grand but, le grand intérêt des con-
» jurés du Palais-Royal, étoit de forcer la
» cour à quelque coup d'éclat; et sans doute
» le plus décisif, celui sur lequel ils comp-
» toient le plus, c'étoit la fuite de la famille

---

toujours sans autre impulsion que celle de l'indignation et de la rage. Le jour de l'exécution mémorable de M. Foulon, un homme du peuple, d'une physionomie assez douce, se présènta dans l'Hôtel-de-Ville à deux représentans de la commune, M. du Bergié et un autre, dont je ne me rappelle pas le nom. *Je viens de pendre M. Foulon*, leur dit-il, avec un sang-froid remarquable : voilà *sa tabatière d'or; où faut-il la porter* ? Allez la déposer au comité, lui dirent-ils, en frémissant d'horreur et d'admiration. Cet homme ne manqua pas de suivre leur conseil; il y laissa la boîte d'or, et disparut dans la foule.

royale

» royale à Metz. Ils ne vouloient pas paroître » eux-mêmes commencer la guerre civile, et » leur politique consistoit à la faire, en apparence, commencer par le roi. A force de » presser la cour par le trouble et l'anarchie, » à force de faire remuer le peuple autour » d'elle, avec une violence qui ressembloit à » la révolte même, ces conjurés espéroient de » faire paroître au roi sa sûreté douteuse et » sa fuite nécessaire. Ils étoient bien sûrs en » même temps que ses courtisans, la noblesse, une partie du clergé, et tous ceux » que l'état présent mettroit dans le désespoir entreroient avec facilité dans ces » idées, ou plutôt dans ce piége; et qu'enfin, » tous ces gens-là, en conspirant entr'eux » pour sauver leur fortune avec celle du » roi, serviroient, sans le savoir, à faire » jouer la grande machine qu'on préparoit, » pour achever à la fois leur perte et celle du » monarque ».

Peut on abuser, avec plus d'audace, de la crédulité du lecteur? Quoi! parce qu'une grande partie de la nation, parce que la ville de Paris n'ont vu, dans le *veto royal absolu*, qu'un moyen futur de tyrannie et de ruine dans les mains d'un monarque oppresseur, parce que quelques bons citoyens, ou, si l'on veut, quelques têtes sulfureuses et enthousiastes, se sont exprimés sans ménagement en soutenant cette opinion, doit-on donc en inférer qu'ils étoient mus par des conspirateurs? Non sans doute; il est constant au contraire que les *motionnaires* du Palais-Royal, uniquement guidés par une imagination ardente et exaltée, n'obéissoient qu'à des mouvemens

spontanés et libres. Je sais bien que les hommes pervers, qui ne croient qu'à l'influence de l'argent, n'adopteront pas ma manière de voir; et je les plains bien sincérement de ce que leur ame vénale ne leur permet pas de croire au désintéressement des défenseurs de la liberté.

A l'égard du complot attribué à M. le duc d'Orléans, pour forcer le roi de se réfugier à Metz, je pourrois me dispenser d'en parler. La procédure instruite contre le marquis de Faveras a révélé les véritables auteurs de cette conjuration. Cependant je vais répondre.

Etoit-ce M. le duc d'Orléans et son Palais-Royal qui avoient fait venir à Versailles le régiment de Flandres, pour essayer le pouvoir de la séduction qu'on vouloit tenter encore sur l'armée? Etoit-ce M. le duc d'Orléans qui avoit donné l'idée de ces orgies fameuses où la cocarde nationale fut insultée et foulée aux pieds, où les gardes du roi, les officiers des régimens, pêle-mêle avec leurs soldats, reçurent les complimens et les cajoleries des belles dames de la cour? Etoit-ce M. le duc d'Orléans enfin qui, le dimanche 4 octobre, faisoit distribuer, par ces mêmes dames, des cocardes blanches et des baisers à tous les chevaliers de bonne volonté qui traversoient la galerie? Etoit-ce donc les *patriotes* qui cherchoient à épouvanter la cour, ou bien la cour elle-même, poussée par l'esprit d'imprudence et d'erreur qui l'a enfin précipitée? n'a-t-elle pas fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour mécontenter le peuple?

*Le but de la faction du Palais-Royal étoit,*

dit-on, *de forcer le roi à la fuite, de disperser l'assemblée nationale et d'exciter la guerre civile.* Que d'absurdités en peu da mots ! Si M. le duc d'Orléans étoit réellement chef de parti, comme il avoit pour conseil les *démagogues* de l'assemblée nationale, il faut au moins prêter à sa faction des projets raisonnables, et une suite d'opérations conséquentes à ces mêmes projets. Tout-puissant par la faveur de l'assemblée, il n'étoit rien sans son influence. Et certes, puisque la puissance suprême résidoit dans nos représentans, ils auroient, au moindre signe d'ingratitude, brisé comme un frêle roseau celui qui auroit méconnu la source de son pouvoir. C'est donc une calomnie absurde de dire que le duc d'Orléans eut l'idée de disperser l'assemblée nationale.

Il n'a pas songé davantage à précipiter la fuite du roi et à commencer la guerre civile. S'il avoit eu réellement ce projet, il faudroit dire qu'il a pris tous les moyens possibles d'en faire manquer le succès.

Au mois de Juillet, le duc d'Orléans jouissoit de la faveur populaire dans toute sa plénitude; les Parisiens, enivrés de son patriotisme, le regardoient déjà comme leur chef (1). Les ministres du meilleur des rois étoient parvenus, à force de fausses démarches, à lui faire perdre le cœur de ses sujets; lui-

(1) Le jour de la prise de la Bastille, j'ai ouï cent mille bouches répéter que Paris avoit pris la livrée de la maison d'Orléans. Les bons Parisiens ne se doutoient pas encore que les couleurs de la cocarde fussent celles de la Ville.

même encore imbu de leurs insinuations perfides n'étoit pas déterminé à venir à Paris.

C'étoit sans doute dans des circonstances aussi favorables qu'un chef de parti auroit employé tous ses moyens ; c'étoit le moment d'oser tout ce qu'on pouvoit, et l'on pouvoit beaucoup plus qu'au 6 octobre.

Que fit alors le duc d'Orléans ? Il redoubla d'empressement et de zèle pour la personne du monarque ; et tout le monde sait que c'est à ses sollicitations, à celles du duc de Liancourt, que la capitale est redevable d'avoir conquis le cœur de Louis XVI à la révolution. Est-ce là la conduite d'un chef de faction ? est-ce là la marche d'un conspirateur ?

Au 6 octobre, le duc d'Orléans, avec de mauvais desseins, auroit été encore plus maladroit. Tous les écrivains stipendiés de l'aristocratie, et notamment l'auteur d'un libelle dégoûtant, intitulé : *Domine salvum fac Regem*, ont répété que c'étoit le Palais-Royal qui avoit soulevé le faubourg Saint-Antoine, et envoyé à Versailles cette armée de femmes qui vint prendre séance dans l'assemblée nationale. Mais si le duc d'Orléans étoit l'auteur de l'incursion du peuple de Paris, si son but étoit d'épouvanter la famille royale, et de la forcer de fuir à Metz, pourquoi ces ridicules *phalanges*, toujours aux ordres de leur chef, ont-elles arrêté elles-mêmes les équipages de la cour qui sortoient par la rue de l'Orangerie, pourquoi se sont-elles opposées au départ du roi, puisqu'elles étoient venues pour le favoriser ? C'est ainsi que la calomnie se contredit elle-même, et que le calomniateur se

trouve confondu par les circonstances de son récit.

Et le comte de Mirabeau, que l'anonyme désigne *comme le régulateur de la machine infernale du Palais-Royal*, que faisoit-il dans ces jours de deuil et de désolation? Il étoit dans l'enceinte de l'assemblée nationale, au milieu de ses co-députés, non comme *un Catilina*, pour y protéger ses prétendus complices, mais pour faire rentrer dans le devoir une populace insolente, dont la présence irrespectueuse profanoit le sanctuaire des loix.

*Les amis de la liberté*, cria-t-il à ce peuple, *sont-ils donc venus pour troubler ses défenseurs?* Admirable effet de cette sublime apostrophe! tous gardèrent le plus profond silence, et la séance fut paisible jusqu'à sa fin. Est-ce donc là le discours qu'auroit tenu un *démagogue* accoutumé à flatter le peuple pour le subjuguer, à ramper devant *la canaille?* Le comte de Mirabeau gourmande le peuple, et c'est lui qu'on accuse de le tromper et de le séduire!

Je ne m'arrêterai pas plus long-temps à réfuter des calomnies auxquelles les bons esprits ne croient pas; ceux qui s'en déclarent les partisans sont ou des ames foibles, faites pour recevoir toutes les impressions qu'on leur donne, ou bien des méchans qui ont intérêt à les soutenir et à les répandre. Il est un article de la lettre aux commettans, auquel il est bien plus important de répondre, c'est celui qui regarde la constitution.

« Il s'en faut beaucoup, dit l'anonyme,
» que tous les hommes éclairés approuvent

» cette constitution ; loin de l'admirer, plu-
» sieurs la regardent comme un ouvrage in-
» digne de sages législateurs, et pour tout
» dire, comme l'écueil prochain de notre
» liberté même ».

Il est difficile de blâmer d'une manière plus tranchante une institution qui peut passer peut-être pour le plus beau monument de législation qui soit jamais sorti de l'esprit humain.

La distinction des trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire, y est posée comme la base et le principe de tout bon gouvernement. Le pouvoir législatif exercé en entier par les représentans de la nation, le pouvoir exécutif, remis sans partage dans les mains du roi : voilà les deux grands rouages qui forment tout le mécanisme de notre gouvernement. Le mouvement en est simple, mais grand et majestueux.

Point de *veto absolu*, qui brise l'activité du corps législatif, et rende impossibles les loix propres à arrêter les invasions toujours à craindre du pouvoir exécutif. Un simple droit de suspendre l'effet des délibérations des députés du peuple constitue le roi le gardien et le défenseur de la liberté nationale. Par cette heureuse combinaison, le monarque, en perdant la dangereuse facilité de se frayer une route au despotisme, se trouve en même temps investi de la plus belle prérogative qui puisse décorer la royauté, celle de citer au tribunal du peuple les mandataires infidelles ou ignorans qui oseroient lui proposer des loix mauvaises ou peu convenables.

L'ingénieuse division du royaume en dé-

partement, l'organisation des municipalités et des assemblées administratives qui en est une suite, en détruisant l'esprit de province, ramène le gouvernement français à une uniformité de principes et d'action inconnue peut-être jusqu'ici dans l'administration d'un grand empire.

D'un autre côté, la subordination continuelle des nouveaux corps administratifs, à l'influence directe du pouvoir exécutif suprême, maintient l'unité du corps politique, et le préserve d'une dégénérescence totale en république fédérative.

Mais on fait un reproche à la nouvelle constitution de France; c'est de tenir de trop près aux principes républicains de l'Amérique anglaise. *On ne doit pas*, dit-on, *donner à une nation vieillie le même gouvernement qu'à un peuple naissant, et qui sort, pour ainsi dire, des mains de la nature.*

Ce principe est d'une vérité frappante; mais l'application en est fausse. Que les détracteurs de la révolution ne s'y trompent pas; les Américains ne sont point un peuple si près de la nature qu'on le pense. La population des Colonies de l'Amérique Septentrionale est composée d'Européens de toutes les nations, Anglais, Français, Allemands, qui tous avoient apporté dans leur nouvelle patrie les vices de l'ancien monde. Si aujourd'hui ils ont des mœurs plus simples, moins corrompues que les nôtres, ils les doivent à des loix sages et amies de la liberté; car partout les loix agissent sur les mœurs encore plus que les mœurs n'agissent sur les loix. Aussi la révolution dans nos mœurs suivra

infailliblement celle de notre gouvernement, et l'une et l'autre marcheront dans la même progression.

Cependant nos publicistes modernes prétendent que la constitution française ne sauroit être durable, parce qu'elle manque d'une puissance intermédiaire qui maintienne l'équilibre entre les deux pouvoirs législatif et exécutif. Faute d'un corps de sénateurs, disent-ils, qui tiennent la balance entre le trône et le peuple, le gouvernement dégénérera nécessairement en démocratie ou en despotisme, et la liberté pnblique ira se perdre dans l'anarchie ou la servitude.

L'objection est spécieuse, mais sans véritable solidité. En effet, qu'on ne perde pas de vue une grande vérité; c'est, qu'à commencer par nos parlemens, les corps intermédiaires n'ont jamais été utiles qu'aux monarques. Toujours prêts à se vendre pour des priviléges, ils trafiquent sans pudeur des droits du peuple, et le laissent tranquillement opprimer, pourvu que le joug du despote respecte leurs personnes et leurs propriétés.

Il est vrai cependant que les corps intermédiaires sont de quelque utilité dans une monarchie où le peuple n'a pas de représentans, ils servent quelquefois à maintenir les loix antiques, et par la conservation de certaines immunités à préserver l'état d'une servitude excessive; mais dans une nation libre, qui a le droit de s'assembler, les corps intermédiaires, ou le sénat, seroient plus dangereux qu'utiles : toujours intéressés à étendre les prérogatives de la couronne, parce qu'ils en partagent, pour ainsi dire, l'éclat, ils finiroient

roient par envahir la liberté, et introduire l'aristocratie, le plus grand fléau dont le ciel en couroux ait jamais châtié les peuples.

Je sais bien qu'on va m'opposer l'exemple de l'Angleterre qui, outre la chambre des représentans, a encore un sénat ou une chambre des pairs ; mais il est facile de démontrer qu'à cet égard il n'y a aucune similitude entre la France et l'Angleterre. Une institution sénatoriale peut être fort bonne dans un gouvernement où le corps législatif n'est pas constamment en activité : s'il ne s'assemble qu'à des époques déterminées par la loi, ou bien par la seule volonté du prince, il faut alors un sénat qui soit, pour ainsi dire, la sentinelle du peuple, pour maintenir la liberté nationale dans les interstices d'une session à l'autre. Voilà pourquoi l'Angleterre a une chambre des pairs, dont les membres héréditaires et inamovibles, sont encore plus intéressés à défendre la constitution, qu'à protéger les usurpations de la cour.

Mais, en France, où le corps législatif est permanent, cette institution seroit inutile et même dangereuse. Elle seroit inutile, parce que l'assemblée nationale permanente ayant continuellement les yeux ouverts sur les entreprises du pouvoir exécutif, son influence suffit pour les réprimer quand elles attaqueront la liberté.

Elle seroit dangereuse dans les conjonctures actuelles, parce que, ranimant dans le royaume ces vieilles prétentions des ordres et des corps qui ont failli abîmer la

monarchie, elle seroit la source de nouvelles dissensions, et feroit craindre au peuple, peut-être avec fondement, la résurrection de l'aristocratie.

A l'égard de la démocratie, on ne doit pas craindre qu'elle s'introduise en France. Cette espèce de gouvernement est trop contraire à la nature d'un grand empire, à l'esprit national, à l'intérêt même des peuples, pour qu'elle prenne jamais faveur parmi nous. Le pouvoir exécutif peut bien être entre les mains du peuple, dans une petite république composée d'une seule ville, mais dans une nation de vingt-quatre millions d'hommes, il doit être confié à un seul; sans quoi, il se trouveroit frappé d'une inertie absolue. D'ailleurs, on n'a peut-être jamais vu que le pouvoir législatif ait subjugué le pouvoir exécutif, *tandis que tout dépositaire de la puissance exécutive tend fortement et constamment à subjuguer la puissance législative, et y parvient tôt ou tard* (1).

Après avoir critiqué la nouvelle constitution, l'auteur de la lettre aux commettans finit par donner ses idées sur la manière de la réformer, et d'en faire une meilleure. *Obéissez*, nous crie-t-il, *aux décrets de l'assemblée nationale; mais n'obéissez que provisoirement; ne regardez la constitution comme faite, que lorsqu'elle aura été vérifiée par une seconde et une troisième législature.* C'est ainsi qu'il pro-

(1) Considérations sur le gouvernement de Pologne, par J. J. Rousseau, chap. 7.

pose une constitution pour le peuple français, comme une expérience à faire sur le corps politique, *sicut in animâ vili.*

Et c'est un ex-député de l'assemblée nationale qui ose hasarder un pareil principe ! Grand Dieu ! quelles graces n'avons-nous pas à te rendre d'avoir permis que ce législateur, ignorant s'exilât lui-même du sanctuaire des loix !

Proposer l'essai de la constitution pendant deux ou trois législatures, avant d'en faire l'acceptation définitive, c'est la rendre mobile et chancelante, tandis que la France a si grand besoin de la voir fixée. Une constitution provisoire ne sauroit jamais être qu'une constitution *éphémère* ; et, pour qu'elle devienne inébranlable, il faut qu'elle soit reçue sans délai, comme sans restriction, sitôt qu'elle est proposée.

N'est-ce pas, en effet, au milieu de l'effervescence des cœurs et des esprits, qu'une nation procède au *grand œuvre* de sa constitution ? Avec des dispositions aussi heureuses, les plus généreux sacrifices ne coûtent rien ; l'intérêt particulier est immolé à l'intérêt public ; et c'est alors le moment propice de poser la liberté sur ses véritables bases, l'abnégation de tout sentiment personnel et l'amour de la patrie.

Que, si on attend pour fixer cette constitution, le consentement d'une nouvelle législature, l'enthousiasme se refroidit ; les idées de justice et de bien public s'effacent ; et la nation, qui a laissé échapper l'occasion de se régénérer, ne la recouvre plus. Elle succombe sous le poids du des-

potisme, ou dans les convulsions de l'anarchie.

Hâtons-nous donc de recevoir avec reconnoissance, la constitution qui nous est présentée par l'assemblée nationale ; craignons de perdre l'occasion favorable d'assurer à jamais notre liberté. Imitons l'exemple de notre auguste monarque, qui vient de l'accepter lui-même d'une manière si touchante et si généreuse. Jurons avec lui, jurons avec les députés de l'assemblée nationale, de maintenir et de défendre cette constitution sublime qui doit faire notre bonheur et notre gloire. Enfin, que la France qui, par ses connoissances, ses arts et sa littérature, se trouve déjà la premiere nation du monde, jouisse encore de la plus belle prérogative qui puisse honorer un peuple libre, celle de donner sa constution pour modèle à l'univers.

---

De l'Imprimerie des Révolutions, f. b. S.-Germain, rue Jacob, n°. 28.